



Bagatelle Formation

Programme de formation

ACQUISITION DES NOUVEAUX SOINS AS - MODULE 1 : ROLE, SOINS MEDICAMENTEUX ET OUTILS D'EVALUATION

99 % de satisfaction apprenants (taux 2023).

Durée: 7.00 heures (1.00 jours)

Le référentiel de formation et de certification du diplôme d'état d'aide-soignant de 2021 remplace et fait évoluer celui de 2005. Le texte introduit de nouvelles compétences, des actes et des éléments de surveillance supplémentaires. Le champ de la collaboration IDE/AS

L'aide-soignant exerce sous la responsabilité de l'infirmier diplômé d'Etat dans le cadre de l'article R-4311-4 du code de la santé publique. Ses activités se situent dans le cadre du rôle qui relève de l'initiative de l'infirmier diplômé d'Etat, défini par les articles R.4311-3 et R.4311-5 du code de la santé publique, relatifs aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier (annexe I : diplôme d'état aide-soignant – référentiel)

L'article R4311-4 du Code de la santé publique dispose maintenant que :

« L'infirmier ou l'infirmière peut également confier à l'aide-soignant ou l'auxiliaire de puériculture la réalisation, le cas échéant en dehors de sa présence, de soins courants de la vie quotidienne, définis comme des soins liés à un état de santé stabilisé ou à une pathologie chronique stabilisée et qui pourraient être réalisés par la personne elle-même si elle était autonome ou par un aidant »

Pour savoir si un soin ou un acte peut être réalisé par un aide-soignant dans le cadre de la collaboration IDE/AS il faut s'assurer que cet acte ou soin fait partie du programme officiel de la formation aide-soignante. Il faut donc consulter les soins enseignés en formation aide-soignante. Ces derniers sont inscrits dans le nouveau référentiel de formation de 2021.

Le texte introduit en conséquence dans le référentiel de formation, une série de nouveaux actes et soins :

Une approche par compétences et réflexivité qui s'adosse à la vision d'un professionnel autonome et réflexif, le soignant est capable d'évaluer en permanence sa pratique, avant, pendant, et après le soin. 5 blocs de compétences sont identifiés.

Le nouvel référentiel s'ouvre sur 2 volets :

Les soins courants : Les soins initialement réalisables par la personne elle-même ou par un aidant et les soins liés à un état de santé stabilisé ou à une pathologie chronique stabilisée.

Les soins aigus : Les soins réalisables exclusivement par un professionnel de santé, les soins sont dispensés dans une unité à caractère sanitaire et dans le cadre d'une prise en soins par une équipe pluridisciplinaire, et les soins dispensés durant la phase aiguë d'un état de santé.

De nouveaux actes de soins au bénéfice de l'autonomie de l'aide-soignant :

Une posture d'évaluateur de l'état clinique du patient clairement reconnue, avec un droit d'utilisation d'outils d'évaluation réservés précédemment à l'infirmier.

L'ajout d'actes techniques, permettant à l'aide-soignant de réaliser en pratique des soins qui auparavant était cantonnée à l'observation/surveillance

Le partage des activités de soins IDE/AS : une responsabilité partagée s'instaure progressivement entre l'infirmier et l'aide-soignant basée à la fois sur le partage de la tâche mais également sur leur traçabilité. D'un point de vue juridique, deux conditions sont requises. Les actes de soins AS sont limités au cadre du rôle propre de l'infirmier et l'AS doit être compétent, c'est-à-dire formé aux actes qu'il va accomplir.

Profils des apprenants

- Aide-soignants diplômés d'état avant la réforme des études de 2021.

Bagatelle Formation

201 Rue Robespierre - 33400 TALENCE

05 57 12 40 40 - bagatelle.formation@mospb.com

Déclaration d'activité : 75331579833

Numéro de SIRET : 92368388200016

Exonération de TVA en vertu de l'article 261.4-4-a du CGI



Bagatelle Formation

Prérequis

- Aucun.

Objectifs pédagogiques

- Savoir réaliser les nouveaux actes professionnels autorisés aux aide-soignant(e)s par l'arrêté du 10 juin 2021 d'une manière générale.
- Comprendre ce qui est attendu de l'Aide-Soignant selon le nouveau référentiel, sur les soins médicamenteux, d'élimination, de colostomie et les outils d'évaluation.
- Pouvoir contribuer à un raisonnement clinique et à des actions de prévention.

Contenu de la formation

- Réalisation des nouveaux soins techniques.
 - Pour chaque soin, les pratiques seront préparées et entraînées en veillant à les accompagner d'une réflexion professionnelle argumentée, centrée sur le bénéficiaire et sur des situations professionnelles prévalentes.
- Module 1 - 7h : Rôle AS et nouveau référentiel, soins médicamenteux, outils d'évaluation, d'élimination et soins de colostomie :
 - Présentation et étude du nouveau référentiel d'activité AS. Rappels des préalables aux soins en hygiène, sécurité, bien-être de la personne Définition de la notion d'actes courants de la vie quotidienne. Rappels de notions anatomiques et physiologiques en lien avec les nouveaux actes pouvant être réalisés par les AS. Contribution des AS à la prévention des risques et à une démarche qualité. Lavage oculaire et installation de collyre, application de crème et de pommade. Mesure du périmètre crânien, calcul de l'IMC à l'aide d'un outil paramétré. Le rôle de l'AS dans l'aide à la prise de médicament.

Organisation de la formation

Équipe pédagogique

BAGATELLE FORMATION fait appel à des formateurs experts internes ou externes, dans les domaines concernés par la formation, issus soit des établissements de santé ou médico-sociaux de la région et/ou ayant développé des actions de recherche et de formation sur les thèmes concernés.

Infirmier(e)s et cadres de santé DE, formateurs en IFSI et IFAS.
IDE de services sanitaires et médico-sociaux.

Relation client et gestion de la Formation Continue :

Marion DUCERF, Chargée de mission formation continue + Référent handicap
m.ducerf@mspb.com
tel : 05.57.12.37.39

Benjamin MOREAU, Responsable développement formation continue
b.moreau@mspb.com
tel : 05.57.12.40.38

Emeline FOURNIER, Responsable développement projets & partenariats
e.fournier@mspb.com
tel : 05.57.12.34.07

Guénoilé JAN, Directeur
g.jan@mspb.com
tel : 05.57.12.40.40

bagatelle.formation@mspb.com
05 57 12 40 40

Bagatelle Formation

201 Rue Robespierre - 33400 TALENCE
05 57 12 40 40 - bagatelle.formation@mspb.com
Déclaration d'activité : 75331579833
Numéro de SIRET : 92368388200016
Exonération de TVA en vertu de l'article 261.4-4-a du CGI



Bagatelle Formation

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation. Documents supports de formation projetés. Exposés théoriques Etude de cas concrets Echanges et analyse de pratiques Quiz en salle Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.
- Méthode expositive et participative avec présentation des nouveaux actes
- Ateliers pratiques (dont AET sur mannequin)
- Exposés référencés

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence. Questions orales ou écrites (QCM). Mises en situation. Formulaires d'évaluation de la formation.

Accessibilité

Nos formations sont accessibles aux personnes porteuses d'un handicap. Merci de prendre contact avec nous pour l'étude de la faisabilité d'un éventuel aménagement.

Les locaux sont par ailleurs accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Bagatelle Formation

201 Rue Robespierre - 33400 TALENCE

05 57 12 40 40 - bagatelle.formation@mspb.com

Déclaration d'activité : 75331579833

Numéro de SIRET : 92368388200016

Exonération de TVA en vertu de l'article 261.4-4-a du CGI